



CIMETIERE D'AMBUTRIX

TARIFS

(fixés par délibération du conseil municipal en date du 08/11/2005)

Concession pleine terre ou caveau :

150.00€ pour 30 ans

Columbarium (cavurne ou case) :

400.00€ pour 15 ans

800.00€ pour 30 ans

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 100.00€

Rappel :

- Tous travaux dans le cimetière d'Ambutrix doit impérativement faire l'objet d'une autorisation par la mairie (gravure, rénovation, scellement d'une urne cinéraire sur caveau...)
- Le règlement intérieur adopté le 1^{er}/12/2017 est consultable sur le site internet de la commune et en mairie.

Pour toute demande, contactez la mairie d'Ambutrix au 04.74.38.04.50

